

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ville	Très-Saint-Sacrement	Paroisse
Pincourt	Ville	Varenes	Ville
Pointe-des-Cascades	Village	Vaudreuil-Dorion	Ville
Pointe-Fortune	Village	Verchères	Municipalité
Rigaud	Ville	Yamaska	Municipalité
Rivière-Beaudette	Municipalité	79685	
Saint-Aimé	Municipalité		
Saint-Amable	Ville		
Saint-Anicet	Municipalité	A.M., 2023	
Saint-Basile-le-Grand	Ville	Arrêté 0016-2023 du ministre de la Sécurité publique en date du 25 avril 2023	
Saint-Bruno-de-Montarville	Ville	CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement à une tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022, dans des municipalités du Québec	
Saint-Charles-sur-Richelieu	Municipalité	LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,	
Saint-Clet	Municipalité	VU l'arrêté numéro AM 0001-2023 du 17 janvier 2023 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison d'une tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022;	
Saint-Constant	Ville		
Saint-David	Municipalité		
Saint-Denis-sur-Richelieu	Municipalité		
Saint-Étienne-de-Beauharnois	Municipalité		
Saint-Gérard-Majella	Paroisse		
Saint-Lambert	Ville		
Saint-Lazare	Ville		
Saint-Louis-de-Gonzague	Paroisse		
Saint-Ours	Ville		
Saint-Polycarpe	Municipalité		
Saint-Robert	Municipalité		
Saint-Roch-de-Richelieu	Municipalité		
Saint-Stanislas-de-Kostka	Municipalité		
Saint-Télesphore	Municipalité		
Saint-Zotique	Municipalité		
Sainte-Barbe	Municipalité		
Sainte-Catherine	Ville		
Sainte-Justine-de-Newton	Municipalité		
Sainte-Marthe	Municipalité		
Sainte-Martine	Municipalité		
Salaberry-de-Valleyfield	Ville		
Terrasse-Vaudreuil	Municipalité		
Très-Saint-Rédempteur	Municipalité		

d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison d'une tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens, s'ils sont admissibles, de bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre par l'arrêté numéro AM 0001-2023 du 17 janvier 2023 relativement à une tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022, dans des municipalités du Québec, dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités par l'arrêté numéro AM 0009-2023 du 14 février 2023 et l'arrêté numéro AM 0012-2023 du 16 mars 2023, est de nouveau élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté.

Québec, le 25 avril 2023

Le ministre de la Sécurité publique,
FRANÇOIS BONNARDEL

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 03 - Capitale-Nationale	
Portneuf	Ville
Région 09 - Côte-Nord	
Saint-Augustin	Municipalité

79686